1. Préalables à la mise en œuvre de la séquence

* Vérifier la conformité administrative dans le cadre d’une structure privée ou associative sans agrément institutionnel (DJS)
  + Base nautique déclarée et établissement recevant du public (ERP) agréé
  + Responsable technique qualifié (RTQ) désigné et intervenant extérieur diplômé (BPJEPS ou BE minimum, moniteur FFVoile si bénévole)
  + Présence d’un dispositif de surveillance et d’intervention (DSI) pertinent et opérationnel. (il doit comporter les zones de navigation à moins de 2 milles des côtes et les zones à risques)
  + Vérifier les prérequis à la pratique :
  + Vérifier que Les élèves détiennent l’attestation scolaire du « savoir-nager »<https://www.education.gouv.fr/bo/15/Hebdo30/MENE1514345A.htm>, le « certificat d’aisance aquatique ou le «test nautique 2000 » (anti-panique).
  + Prendre en compte les capacités des élèves en inclusions ou à PAI.
  + S’assurer de la conformité et de l’état du Matériel (gilets norme CE 50 N vérifiés régulièrement par le RTQ).
  + Faire valider en CA ou par le chef d’établissement la programmation EPS
  + Envoyer pour information le protocole sécurité à l’inspection signé par le chef d’établissement et l’équipe EPS.

1. Avant la séance

* Prendre la météo en amont de la séance
* Vérifier les conditions réelles sur site et confirmer auprès de la base (RTQ) le maintien ou pas de l’activité.
* Ne pas emmener les élèves ne pouvant pas pratiquer.
* En concertation avec l’intervenant et le chef d’établissement, ne pas hésiter à renoncer à la séance.
* En cas d’annulation de la séance, informer la vie scolaire et le chef d’établissement du lieu de repli.

1. Le jour de la séance

* Vérifier que son téléphone est chargé, capte le réseau et que son répertoire contient les numéros d’urgence. S’assurer d’un moyen de communication avec le RTQ et l’intervenant extérieur.
* Prévoir des moyens de communication sur l’ embarcation de sécurité
* Echanger avec l’intervenant sur le projet de la sortie et s’assurer du respect des normes d’encadrement (arrêté du 09-02-98 et instructions FFVoile 2017)
* S’assurer que les embarcations soient utilisées dans le respect des préconisations du constructeur notamment concernant le nombre ou poids des équipiers.
* Vérifier que le bateau sécurité fonctionne et que le dispositif de sécurité et d’intervention (DSI) est opérationnel.
* Si des élèves sont à bord du bateau de sécurité, vérifier la capacité réglementaire du bateau.
* Faire un « briefing » de présentation de la sortie et s’assurer que les règles de sécurité sont intégrées par les élèves.
* Vérifier les tenues des élèves (gilet + sous-cutale, tenue adaptée à la température et aux conditions d’ensoleillement, cheveux attachés, bijoux retirés) et le bon montage du matériel.
* Prévoir de prendre avec soi les éléments nécessaires à la mise en œuvre de P.A.I pour d’éventuels élèves concernés.
* Mettre à l’eau le bateau de sécurité avant les élèves
* Vérifiez que tous les élèves (vigilance avec les élèves obèses) puissent remonter sur leur embarcation avec un gilet de sauvetage correctement ajusté
* Pendant la sortie, compter et s’assurer de la proximité des embarcations
* Ne pas hésiter à annuler ou écourter une séance en cas de doutes sur les conditions de sécurité (ex. orage brutal).

1. Après la séance

* S’assurer de l’état physique des élèves au retour à terre.
* Lister les incidents matériels et en informer les personnels de la base. S’assurer du bon rangement du matériel.
* Faire un bilan de la sortie le cas échéant en regard d’éventuels problèmes de sécurité